

La Domination

Weber, Max, La Découverte, 2015, 539 p., trad. Isabelle Kalinowski.

Les textes rassemblés dans ce livre ont été écrits entre 1911 et l'été 1914 (dans les années précédant donc la Première Guerre Mondiale. Max Weber a 50 ans en avril 1914 et, bien qu'atteint d'une maladie nerveuse (depuis 1898), il est dans l'une des périodes les plus productives de sa vie. En 1904-1905 a paru notamment son Éthique protestante et l'esprit du capitalisme.

D'un côté, la domination en vertu d'une configuration d'intérêts (en particulier d'une situation de monopole) et, de l'autre, la domination en vertu d'une autorité (pouvoir de donner des ordres et devoir d'obéissance). Le type le plus pur de la première est la domination monopolistique sur le marché ; pour la seconde, le pouvoir du père de famille, le pouvoir administratif ou le pouvoir princier. La première, dans son type pur, se fonde seulement sur le fait que, en vertu de possessions garanties d'une façon ou d'une autre (ou encore d'une habileté à évoluer sur un marché), on tente d'influencer l'action formellement « libre » des dominés, qui n'obéit qu'à leur propre intérêt. La seconde s'appuie en revanche sur le devoir d'obéissance tout court, auquel on fait appel indépendamment de toute motivation et de tout intérêt. 45

Naturellement, toute relation de contrainte autoritaire recèle encore, de fait, de la part de celui qui obéit, un minimum d'intérêt personnel à obéir : c'est là, normalement, un ressort indispensable de l'obéissance. Là encore, donc, les transitions sont insensibles. Pourtant si l'on veut obtenir des distinctions dans la continuité fluide des phénomènes, force est de constater la polarité qui oppose, d'un côté, la puissance que procure le pur échange de marché, régulé par des compromis d'intérêts, et, d'autre part, le pouvoir autoritaire d'un père de famille ou d'un monarque qui exigent purement et simplement le devoir d'obéissance. 43

Ce pouvoir de commandement peut se présenter sous un jour peu manifeste et le maître passer pour le « serviteur » des dominés, et se percevoir lui-même comme tel¹. C'est le cas, le plus souvent, dans ce que l'on appelle « l'administration démocratique directe ». Elle est appelée « démocratique » pour deux raisons qui ne s'accordent pas nécessairement entre elles : 1. parce qu'elle se fonde sur le présupposé que tous possèdent une égale qualification pour la conduite des affaires communes ; 2. parce qu'elle minimise l'étendue du pouvoir de commandement. Les fonctions d'administration sont soit remplies tout simplement à tour de rôle, soit attribuées par tirage au sort ou par vote pour une courte période ; toutes les décisions matérielles importantes sont laissées à la discrétion des membres du groupe, tandis qu'on réserve aux fonctionnaires la préparation et l'exécution des décisions et ce qu'on appelle la « gestion des affaires courantes ». 52

Il est inévitable de déléguer certains pouvoirs de commandement à tel ou tel fonctionnaire et, par suite, la situation de ce dernier oscille toujours entre le simple service de gestion des affaires et une position de maîtrise. 53

[Dans la gestion démocratique,] les possédants ne détiennent pas une supériorité nécessairement en raison de leurs qualités personnelles ou par l'ampleur de leurs connaissances. En la matière. Simplement, ils sont « disponibles », ont le loisir nécessaire pour s'occuper de l'administration à côté de leurs fonctions habituelles et les moyens économiques de les remplir sans recevoir de salaire important, voire en l'absence de tout salaire. Pour ceux qui sont contraints d'exercer un travail

¹ C'est le cas notamment de l'éducateur : « Alors que c'est l'éduqué qui est sommé de se donner, voire de s'abandonner au plein pouvoir de l'éducateur, voilà que c'est, par un surprenant renversement, l'éducateur qui se « donne », de manière inconditionnelle, totalement [à ses éduqués] » (« La pédagogie : un contrat », in *LEA* 55, http://www.education-authentique.org/uploads/PDF_LEA/LEA_55.pdf

professionnel, l'exercice de ces fonctions représente un sacrifice de temps, d'autant plus intolérable que l'intensité de leur travail augmente. Par suite, ce ne sont pas les revenus élevés en tant que tels, mais plus particulièrement les revenus non liés à un travail qui sont les porteurs de cette supériorité. Moins ceux qui exercent un travail rétribué sont disponibles, et plus l'administration démocratique directe a tendance à glisser vers une domination des « notables ». Par « notables » nous entendons les détenteurs d'une fortune (relativement) indépendante du travail et qui, en même temps, en vertu de cette situation économique possèdent une conduite de vie qui leur confère le « prestige » social d'un « honneur de statut » et leur donne par là vocation à la domination. 54

Les anciens connaissent la tradition et leur expertise, leur sagesse, leur *placet* préalable ou leur ratification *a posteriori* (*auctoritas*²) garantissent la rectitude des décisions prises par les membres vis-à-vis des puissances supérieures. 55-56

La domination par l'organisation

La domination du « petit nombre » sur la « masse » dominée se fonde sur le fait que cette minorité peut parvenir à une entente dans un délai particulièrement court et, à tout moment, mettre en place et diriger de façon planifiée une action sociale organisée rationnellement dans le but de maintenir sa position de pouvoir, et réprimer ainsi sans peine les actions de masse qui la menacent.

Le « privilège du petit nombre » se fait pleinement sentir lorsque les visées des dominants, les décisions qu'ils ont prises et les informations dont ils disposent sont maintenues *secrètes*, ce qui devient plus difficile et plus improbable au fur et à mesure que leur nombre s'accroît.

Précautions à prendre dans la sociétisation par la domination pour perdurer : un cercle de personnes habituées à obéir aux ordres de chefs et ayant personnellement *intérêt* à l'existence de la domination.

Nous appelons « maîtres » les chefs dont le pouvoir de commandement ne dérive pas d'un transfert opéré par d'autres chefs ; nous disons que l'« appareil » regroupe les personnes qui se placent à leur disposition. La structure d'une domination tient à la spécificité de la relation qu'entretiennent les maîtres et l'appareil, et d'autre part l'ensemble de ces derniers avec les dominés. 58

Le besoin d'autojustification [est] inhérent à tout pouvoir, voire à toute chance de vie³. Dès qu'il existe un contraste manifeste entre les destins et les situations de deux personnes, et même si le caractère purement « fortuit » des raisons d'être de ces différences n'échappe à personne, celui dont la situation est plus favorable ressent le besoin de regarder le contraste qui joue en sa faveur comme « légitime », sa propre situation comme « méritée » et celle d'autrui comme imputable, d'une façon ou d'une autre, à sa « responsabilité ». 59

La domination bureaucratique

La domination patrimoniale

Dans le cas de l'autorité domestique, la source de la croyance en l'autorité, fondée sur la piété, réside dans des situations extrêmement anciennes. Pour tous ceux qui sont soumis à l'autorité domestique, la vie en communauté particulièrement étroite implique une communauté de destin extérieur et intérieur. Pour la femme qui appartient à la maison, la supériorité normale des forces physiques et intellectuelles de l'homme. Pour le jeune enfant, son besoin objectif d'assistance. Pour l'enfant devenant adulte, l'habitude, les influences durables de l'éducation et des souvenirs d'enfance bien enracinés. Pour les serviteurs, l'absence de protection en dehors de la sphère de pouvoir de son maître. Le pouvoir du père et la piété des enfants ne se fondent pas au premier chef sur les liens réels du sang. Même si la connaissance du lien entre génération et naissance est acquise, la conception patriarcale primitive traite bien plutôt le pouvoir domestique sur le mode d'une propriété : les enfants de toutes les femmes

² À Rome, jusqu'au IV^e ou III^e siècle avant J.C., les décisions de l'assemblée du peuple ne devenaient effectives que si elles étaient ratifiées par le Sénat. La notion d'*auctoritas* eut par suite une extension importante.

³ Pour Weber, la notion de « chance de vie » fait référence aux privilèges de santé, fortune, éducation... qui prédisposent à faire partie de ceux qu'il appelle les « heureux » ou les dominants.

placées sous l'autorité domestique d'un homme, qu'il s'agisse d'épouses ou d'esclaves, sont considérés comme « ses » enfants si le maître en a décidé ainsi ; tout comme les rejetons de son bétail font partie de son bétail. Outre le placement (*in mancipium*⁴) et la mise en gage d'enfants mais aussi de femmes, l'achat d'enfants étrangers et la vente ses propres enfants demeurent encore un phénomène courant dans les cultures développées. 122

La piété à l'égard de la tradition et la piété à l'égard de la personne du maître sont les deux composantes fondamentales de l'autorité. Le pouvoir de la tradition à laquelle les maîtres eux-mêmes sont soumis, avantage ceux qui sont formellement privés de droits et subordonnés à la domination, par exemple les esclaves : lorsque leur statut était soumis à la tradition, ils étaient mieux protégés que dans les cas où ils faisaient l'objet d'une exploitation rationnelle affranchie de telles limitations⁵. 128

Le maître lui aussi est « en dette » vis-à-vis de ceux qui lui sont soumis : sinon en droit, du moins en vertu de la coutume. Il leur doit la protection vis-à-vis de l'extérieur et l'assistance dans la détresse, mais aussi un traitement « humain », en particulier une limitation, conforme à l'« usage », de l'exploitation de leur force de travail. Cette limitation est positivement utile au maître : la sécurité de sa domination comme celle de ses revenus dépendent beaucoup des dispositions et de l'état d'esprit de ses sujets. 127

[Le *precarium* était un contrat de droit civil par lequel un propriétaire concédait à un tiers un droit d'usage sur un bien, droit qu'il pouvait révoquer de façon unilatérale à tout moment. NDE] 128

La domination féodale

La domination charismatique

[La rationalisation touche les conceptions du monde, du fait du] besoin qu'éprouvent les couches privilégiées par les ordres politiques, sociaux et économiques existants de voir leur situation économique et sociale « légitimée », c'est-à-dire de transformer une configuration de rapports de pouvoir purement factuels en un cosmos de droits acquis et, par-là, de la sacraliser. 332

L'État et la hiérocrairie

En pratique, la hiérocrairie cherche à transformer le pouvoir politique en vassal du pouvoir des prêtres et à s'approprier ses instruments de pouvoir aussi complètement que possible. 345

Ses instruments de pouvoir sont très puissants : l'excommunication ou l'exclusion, et l'interdiction de fréquenter les exclus. Cette réglementation de la vie est dirigée contre la montée en puissance de pouvoirs concurrents. De là découle la « protection des faibles », c'est-à-dire de ceux qui sont soumis à un pouvoir non hiérocrairie (esclaves, non-libres, femmes et enfants) face à l'arbitraire illimité des détenteurs du pouvoir. 347

La situation « concurrentielle », le marché (du travail, des finances, des biens) et des considérations « objectives », ni éthiques, ni anti-éthique, mais simplement an-éthiques, étrangères à toute éthique, déterminent les comportements sur des points décisifs et interposent entre les personnes concernées des instances impersonnelles. L'« esclavage sans maître⁶ ». 378

Dans le capitalisme, toutes les relations authentiquement patriarcales perdent leur caractère originel et sont « objectivées » ; *caritas* et fraternité ne peuvent plus être pratiquées par l'individu, en principe, qu'en dehors de la « vie professionnelle » économique, fondamentalement étrangère à ces dernières. 381

Extraits sélectionnés par Jean-Pierre Lepri.

⁴ Dans le droit romain, le « père de famille » pouvait placer ses enfants chez un autre maître, dans un lien de quasi esclavage.

⁵ La *patria potestas* ne fut régulée, à Rome, qu'à partir du Principat (-27 à +284) et l'État ne s'imposa en Chine dans les droits du père de famille qu'à partir des réformes de 1905.

⁶ Expression de Herman Wagener, Berlin, 1885.